



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseillers municipaux

Question écrite n° 111045

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que lorsqu'une délibération d'un conseil municipal a été prise avec la participation d'un élu considéré comme étant intéressé, cette délibération peut être annulée par les tribunaux administratifs. Dans le cas où une ville est actionnaire d'une société d'économie mixte et où cette société d'économie mixte concourt avec des sociétés privées pour l'obtention d'une délégation de service public, elle souhaiterait savoir si un conseiller municipal qui est membre du conseil d'administration de la société d'économie mixte peut participer au vote concernant l'attribution de la délégation de service public.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire désire savoir si les élus locaux agissant en tant que mandataire d'une commune au sein du conseil d'administration d'une société d'économie mixte locale candidate à une délégation de service public peuvent participer au vote concernant l'attribution de cette délégation. L'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les représentants des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration ou du conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale « ne peuvent participer aux commissions d'appel d'offres ou aux commissions d'attribution de délégations de service public de la collectivité territoriale ou du groupement lorsque la société d'économie mixte locale est candidate à l'attribution d'un marché public ou d'une délégation de service public (...) ».

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111045

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12348

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2219